

Aile parlementaire libérale

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

CNW Code 01

**Groupe de travail ministériel sur les services préhospitaliers d'urgence en Outaouais**

**LES DÉPUTÉS LIBÉRAUX DE L'OUTAOUAIS EXPRIMENT LEURS INQUIÉTUDES**

**Québec, le 16 avril 2013** – La députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, la députée de Hull, madame Maryse Gaudreault, la députée de Pontiac, madame Charlotte L'Écuyer, le député de Chapleau, monsieur Marc Carrière et le député de Papineau, monsieur Alexandre Iraca, ont pris connaissance au cours des derniers jours du rapport rendu public par le ministre de la Santé, monsieur Réjean Hébert, dimanche dernier. Ils tiennent aujourd'hui à exprimer leurs inquiétudes par rapport aux recommandations émises par le ministre Hébert.

« Les actions proposées pour donner suite à ce rapport, en plus de nous démontrer la grande méconnaissance du ministre en ce qui a trait à la réalité de notre région, nous donnent l'impression que le ministre souhaite repousser le problème à plus tard sans véritablement le régler », ont déclaré les députés.

D'entrée de jeu, soulignons que les députés ont été satisfaits de constater que le ministre avait enfin réalisé que sa précédente annonce concernant l'ajout d'heures ambulancières n'était pas réaliste. Toutefois, fournir à la région de l'Outaouais un camion usagé ayant plus de 200 000 km au compteur n'est pas une solution acceptable, d'autant plus qu'un véhicule neuf attend simplement l'autorisation du ministre afin d'être mis en service.

Les ajustements flous et incertains devant être apportés au plan de déploiement des ressources ambulancières sur le territoire sont inquiétants. En effet, il y a lieu de se demander quels citoyens feront les frais de ces changements. Est-ce que les milieux ruraux de notre région paieront le prix de cette improvisation?

Il ne faudrait pas passer sous silence que le rapport préconise de favoriser l'élaboration d'une entente formelle avec la Ville d'Ottawa. Le ministre a pourtant déjà rejeté du revers de la main cette alternative il y a quelques semaines.

Finalement, il faut rappeler que le ministre n'apporte rien de nouveau à la réflexion lorsqu'il soulève que le temps passé par les ambulanciers dans les salles d'urgence doit être optimisé. Cette situation est connue depuis 2010 et des efforts sont effectués en ce sens depuis ce temps par un comité tripartite.

« Plutôt que de prendre ses responsabilités, le ministre rejette le blâme sur les gens de chez nous, sur ceux qui jour après jour œuvrent afin d'offrir à la population des soins et des services de qualité. Le ministre se cache derrière des structures plutôt que de reconnaître clairement notre problématique. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous lui demandons d'agir sans délai afin de corriger les lacunes qu'il a lui-même créées, et ce, afin d'assurer un service ambulancier de qualité et sécuritaire pour tous les citoyens partout sur le territoire de la région de l'Outaouais », ont conclu les députés.